



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/02/14

Reçu en Préfecture le : 28/02/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 février 2014
D-2014/103

Aujourd'hui 24 février 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(Présidence de Monsieur Hugues MARTIN à partir de 19h10) Interruption de séance de 17h00 à 17h20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN,

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Joël SOLARI, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Wanda LAURENT, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Natalie VICTOR-RETALI

Projet Social et Participation Citoyenne. Subvention. Adoption. Autorisation.

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis deux ans, au travers du Conseil de Développement Social (CDS), dans le cadre de notre Projet Social, la Ville soutient l'implication des personnes les plus fragiles aux processus de participation citoyenne en accompagnant le développement du projet « capacitation citoyenne » porté par l'association les Arpenteurs.

La capacitation citoyenne vise à repérer, mettre en valeur et en lien une diversité d'actions d'habitants développant des projets collectifs d'amélioration sociale.

Il s'agit de valoriser les expériences actuelles ; de renforcer la qualification des habitants ; d'organiser des rencontres pour développer des échanges d'expérience et des coopérations entre collectifs d'habitants dans la ville et l'agglomération mais aussi au niveau national. En un mot : renforcer le pouvoir d'agir des habitants sur l'amélioration de leur vie quotidienne, à l'échelle de leur quartier.

Pour 2014, le programme des arpenteurs se construit ainsi :

- réaliser deux portraits vidéo de collectifs bordelais diffusés notamment sur le site de la capacitation citoyenne et lors de rencontres débats,
- organiser le déplacement de collectifs bordelais pour participer à une à 3 rencontres d'échanges d'expérience en région parisienne, Bretagne, Rhône-Alpes,
- organiser, à Bordeaux ou son agglomération, un grand rassemblement national « capacitation citoyenne » dans l'espace public avec un dispositif de captation vidéo en direct et une diffusion sur le site internet en streaming, à l'automne 2014,
- mobiliser et accompagner les collectifs Bordelais dans la préparation de la rencontre, la mise en scène de la présentation de leur expérience (aide à la réalisation de vidéo, de théâtre forum, d'expositions...).

Pour ce faire, les arpenteurs alterneront travail à Bordeaux et à leur siège de Grenoble.

Le budget prévisionnel total de l'action s'élève à 76 500 €.

Les arpenteurs mobilisent 26 500 € de leur subvention de fonctionnement et demandent à la Ville de Bordeaux, la CAF, la CUB et le Conseil Général 12 500 € chacun.

La Ville de Bordeaux, avec une participation de la CAF souhaite contribuer au financement de l'action selon les modalités décrites dans le tableau suivant :

Action	Porteur de Projet	Financement Mairie	Financement CAF	TOTAL
Capacitation Citoyenne	Arpenteurs	12 500 €	12 500 €	25 000 €

C'est pourquoi, je vous propose de bien vouloir autoriser M. le Maire:

- à procéder au versement de cette somme au crédit de l'association les arpenteurs pour un montant de : 25 000 €, compte 6574, fonction 523,
- à signer la convention de partenariat et tout autre document s'y rattachant,

- à procéder à l'encaissement de 12 500 € correspondant à la participation de la CAF au titre du financement du Conseil de Développement Social, compte 7478, fonction 523.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 février 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Véronique FAYET